



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) LEADER 2014-2020

Les membres du Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges se sont réunis le **mardi 22 mai 2018**, à 16 heures, à la Couveuse d'entreprises *Terres de Hêtre®* à Les Voivres, sous la présidence de Monsieur Philippe EYMARD, Président du GAL du Pays d'Épinal.

### SONT PRÉSENTS :

*Au titre du Collège Public - 9 présents, 9 voix délibératives*

NOM Prénom	Structure représentée
<b>BLERON Laurent</b>	ENSTIB
<b>DUBOIS Gilles</b>	PETR Pays d'Épinal
<b>EYMARD Philippe</b>	PETR Pays d'Épinal
<b>FOURNIER Michel</b>	Communauté d'agglomération d'Épinal
<b>GERARD Alain</b>	CC Région de Rambervillers
<b>MARCOT Véronique</b>	Communauté d'agglomération d'Épinal
<b>ROUILLON Jean-Baptiste</b>	Office National des Forêts
<b>SALQUEBRE Bernard</b>	CC Vosges Côte Sud-Ouest
<b>VILLEMIN Yannick</b>	Communauté d'agglomération d'Épinal

*Au titre du Collège Privé - 11 présents, 11 voix délibératives*

NOM Prénom	Structure représentée
<b>BARBIER Jean-Michel</b>	Fédération BTP 88
<b>COLIN Roger</b>	Association des communes forestières
<b>FOURNIER Damien</b>	CRITT Bois
<b>HOUOT Angélique</b>	CAPEB
<b>JOURDA Axel</b>	Association « Aux sources du parc »
<b>KUHN Michel</b>	Norske Skog
<b>LECOMTE Jean-François</b>	Épinal Golbey Développement
<b>MATHIEU Eric</b>	Association Xertinoise des Entreprenants
<b>OLIVARES Pierre-Marie</b>	EGGER
<b>PETIT Julien</b>	Forêts & Bois de l'Est
<b>RENAULD Dominique</b>	Vosges Télévision

**SONT EXCUSÉS :***Au titre du Collège Public*

<b>NOM Prénom</b>	<b>Structure représentée</b>
<b>BRETON Alain</b>	CC Vosges Côté Sud-Ouest
<b>CLOQUARD Adrien</b>	CC Région de Rambervillers
<b>COLIN Gérard</b>	Communauté d'agglomération d'Epinal
<b>DAGNEAUX Denis</b>	Office National des Forêts
<b>DESVERNES Yves</b>	CC Vosges Côté Sud-Ouest
<b>DREVET Gilles</b>	Maison de l'Emploi
<b>DULOT Frédéric</b>	Communauté d'agglomération d'Epinal
<b>GAILLOT Thierry</b>	Communauté d'agglomération d'Epinal
<b>GIMMILLARO Martine</b>	Conseil départemental des Vosges
<b>MAROT Joël</b>	Communauté d'agglomération d'Epinal
<b>MEAUSSONE Pierre-Jean</b>	LERMAB
<b>MOMON Dominique</b>	Conseil départemental des Vosges
<b>MOUGEL Eric</b>	ENSTIB
<b>NEGRINAT Catherine</b>	CRPF
<b>ROUSSEL Alain</b>	Maison de l'Emploi
<b>TAVERNIER Christine</b>	Office de tourisme CA Epinal
<b>THIEBAUT Maxime</b>	Office de tourisme CA Epinal
<b>THIERY François</b>	CC Vosges Côté Sud-Ouest
<b>VILMAR Patrick</b>	Communauté d'agglomération d'Epinal
<b>VITU Cyril</b>	CRPF

*Au titre du Collège Privé*

<b>NOM Prénom</b>	<b>Structure représentée</b>
<b>BARLIER Aude</b>	GIPEBLOR
<b>BASTIEN Yves</b>	Association des communes forestières
<b>BOYANCE Yannick</b>	Chambre des Métiers et de l'Artisanat
<b>COURTOIS Michel</b>	Syndicat des propriétaires forestiers
<b>GRANDVALLET François</b>	Chambre d'Agriculture des Vosges
<b>GREVISSE Delphine</b>	Fédération BTP 88
<b>HOUILLON Jean-François</b>	CAPEB
<b>JACQUET Alain</b>	Forêts & Bois de l'Est
<b>JOLY Jean-Claude</b>	Chambre de Commerce et d'Industrie
<b>MARTINET Jérôme</b>	GIPEBLOR
<b>MATHIEU Benjamin</b>	Syndicat des Scieurs et exploitants forestiers
<b>ORIEL Gérard</b>	Syndicat des Scieurs et exploitants forestiers
<b>PIRODDI Béatrice</b>	Chambre des Métiers et de l'Artisanat
<b>REID Guido</b>	EGGER
<b>RENAUD Stéphanie</b>	Vosges Télévision
<b>PERREIN Roger</b>	Syndicat des propriétaires forestiers
<b>ROUGIE Maelenn</b>	CRITT Bois
<b>SERRE Jean-François</b>	Norske Skog
<b>SOTTIRIOU Jason</b>	Chambre de Commerce et d'Industrie
<b>THOMAS Raymond</b>	Epinal Golbey Développement
<b>VALENTIN Mansuy</b>	Association Xertinoise des Entreprenants
<b>VIRION Eric</b>	Chambre d'Agriculture des Vosges
<b>ZIMMERMANN Yves</b>	Association « Aux sources du parc »

## SYNTHÈSE

	Collège public	Collège privé	TOTAL
TITULAIRES	5	8	13
SUPPLÉANTS	4	3	7
TOTAL	9	11	20

## VÉRIFICATION DE LA RÈGLE DU DOUBLE QUORUM

	Nombre à atteindre	Nombre effectif
Au moins <b>50% des membres du comité de programmation ayant voix délibérante</b> sont présents au moment de la séance	17	20
Au moins <b>50% des membres</b> votant lors de la séance du comité de programmation appartiennent au <b>collège privé</b>	10	11

### ***Assistent également à la réunion :***

AUDO Dorian, Animateur LEADER du GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges  
CAILLET Maxence, Gestionnaire LEADER du GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges  
D'ALGUERRE Sylvie, Conseillère Régionale de la Région Grand Est  
RAUSCENT Stéphanie, Directrice du PETR Pays d'Épinal, Cœur des Vosges

---

Monsieur Philippe EYMARD, Président du Groupe d'Action Locale (GAL), remercie les membres présents d'avoir répondu à l'invitation qui leur a été adressée pour participer à cette réunion. Cette dernière commence par un tour de table.

**À 16h05, Monsieur Philippe EYMARD déclare atteint le double quorum et aborde l'ordre du jour, à savoir :**

1. Etat d'avancement financier du programme Leader du GAL
2. Présentation et notation de 5 nouveaux projets soumis à avis d'opportunité du GAL
3. Présentation et notation d'un nouveau projet soumis à décision d'attribution d'aide
4. Validation de 5 projets soumis à décision d'attribution d'aide du GAL et ayant déjà reçu un avis d'opportunité favorable
5. Validation du dossier d'animation 2017 du GAL du Pays d'Épinal
6. Communication des notes obtenues
7. Questions diverses

## 1. Etat d'avancement financier du programme Leader du GAL

Monsieur Philippe EYMARD commence par un point financier sur la consommation de l'enveloppe Leader du GAL du Pays d'Epinal. Il fait remarquer qu'au 31 mars 2018, 80% de l'enveloppe avait été engagée ou sollicitée. Sur ces 80%, 15% était engagé et 65% sollicité, chiffre comprenant les projets présentés au comité de ce jour.

Monsieur Philippe EYMARD informe ainsi les membres du comité que 20% de l'enveloppe Leader reste disponible pour de futurs projets, soit 242 735 €.

## 2. Présentation et notation de 5 nouveaux projets soumis à avis d'opportunité du GAL

Monsieur Yannick VILLEMIN prend la parole avant la présentation des projets pour préciser qu'à sa demande, le projet « panneaux de la Véloroute » porté par la Communauté d'agglomération d'Epinal a été retiré des dossiers soumis à avis du GAL en raison des autres financements déjà obtenus pour ce projet, lequel atteignait ainsi un taux d'aide supérieur à 60%.

Monsieur Yannick VILLEMIN regrette l'impossibilité de soutien du programme Leader et propose de réfléchir pour la prochaine programmation au maintien de la règle de 40% d'autofinancement minimum qui empêche de soutenir des projets pertinents tel que celui porté par la Communauté d'agglomération d'Epinal. Il informe que ce projet prévoit l'utilisation de hêtre thermotraité, ce qui est pourtant cohérent avec la stratégie Leader du GAL du Pays d'Epinal.

Cette précision ayant été apportée, les présentations des nouveaux projets débutent.

<b>NUMÉRO 1</b> - NOTATION -	<b>Projet :</b> Extension-restructuration du bâtiment de la mairie de Sanchev
	<b>Porteur de projet :</b> Commune de Sanchev
	<b>Fiche action concernée :</b> FA 9 - Développement du marché de la construction et de la rénovation en bois
	<b>Présentation :</b> Monsieur DUBOIS Gilles, maire de Sanchev

<b>DÉPENSES PRÉVISIONNELLES HT</b>	
Démolition, terrassement, maçonnerie	104 700 €
Ossature bois charpente	101 980 €
<i>Dont éligible Leader</i>	89 580 €
Zinguerie, étanchéité, bardage	80 110 €
Menuiseries extérieures	62 500 €
Serrurerie, platerie, carrelage	69 530 €
Menuiseries intérieures	45 800 €
<i>Dont éligible Leader</i>	13 800 €
Peinture, plomberie, chauffage	81 650 €
Electricité	48 400 €
Voirie	50 870 €
Maîtrise d'œuvre (9,5%)	61 326 €
<b>TOTAL</b>	<b>706 866 €</b>

<b>FINANCEMENTS SOLLICITÉS</b>	
LEADER (3%)	23 000 €
Conseil départemental des Vosges (15%)	104 000 €
Conseil régional Grand Est (11%)	75 000 €
DETR (14%)	100 000 €
Fonds de concours CAE (1,5%)	10 000 €
Autofinancement commune (55,5%)	394 866 €
<b>TOTAL</b>	<b>706 866 €</b>

<b>Coût total prévisionnel du projet</b>	706 866 € HT
<b>FEADER sollicité</b>	23 000 €

<b>Présentation du projet</b>	
<p>Le projet consiste à restructurer l'ensemble du rez-de-chaussée (mairie-salle des associations) et d'y adjoindre une extension qui intégrera une salle des associations ainsi que des locaux de services avec mise aux normes de l'existant. La salle des associations a une vocation intercommunale, mise à disposition gratuite. Les travaux comprennent également de la rénovation thermique, la mise en place de panneaux solaires et de l'autoconsommation.</p> <p>L'utilisation du bois à la fois extérieur et intérieur sera privilégiée.</p>	
<b>Remarques</b>	
<p>Monsieur Gilles DUBOIS ayant précisé que des clauses d'insertion sociale seront appliquées pour ce projet, Monsieur Axel JOURDA demande des précisions sur ce type de clause. Il s'agit d'un dispositif de réinsertion dans l'emploi appliqué dans des chantiers publics pour des personnes en difficulté professionnelle.</p> <p>Monsieur Roger COLIN demande si le bois utilisé sera local. Monsieur Gilles DUBOIS répond que le bois sera bien local et qu'il a refusé l'utilisation de mélèze provenant de Russie proposé au début de la réflexion sur ce bâtiment. Il précise que du douglas sera utilisé en extérieur et du hêtre en intérieur et que ce sont des entreprises locales qui se chargeront des travaux. S'en suit une discussion sur la définition de « bois local » et sur la nécessité de trouver les bonnes entreprises locales en mesure de sécher du bois du territoire.</p> <p>Madame Stéphanie RAUSCENT s'interroge sur le maître d'œuvre du bâtiment. Monsieur Gilles DUBOIS répond qu'il s'agit de l'architecte Jean-François GEORGEL.</p> <p>Monsieur Axel JOURDA s'interroge sur le caractère raisonnable des coûts et notamment le chauffage et l'isolation et les économies qui peuvent être engendrées. Monsieur Gilles DUBOIS précise que toute une démarche en ce sens est mise en place avec pour mot d'ordre « autoconsommation ». L'isolation avec de la laine de bois est une possibilité envisagée.</p>	
<b>Conflit d'intérêt</b>	
<p><i>Monsieur Gilles DUBOIS ne prend part ni au débat ni à la notation.</i></p>	
<b>Synthèse de la sélection</b>	
<p>Utilisation de bois local appréciée</p>	
<b>VOTE</b>	Nombre de votants : 18
<b>NOTE</b>	<b>15,89/20</b>

Avis	Montant FEADER attribué
<input type="checkbox"/> Favorable <input checked="" type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	Défini au moment de la validation, après instruction du dossier

**NUMÉRO 2**  
- NOTATION -

**Projet :** Investissement machines du FabLab  
**Porteur de projet :** PETR du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges  
**Fiche action concernée :** FA 11 - Développement d'outils d'animation économique  
**Présentation :** Madame RAUSCENT Stéphanie, directrice du PETR du Pays d'Epinal

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES HT	
Machines stationnaires bois	42 000 €
Outils électroportatifs	12 000 €
Informatique	3 600 €
Outils manuels	6 000 €
Equipements ateliers	12 000 €
Machines numériques	8 400 €
<b>TOTAL</b>	<b>84 000 €</b>

FINANCEMENT SOLLICITÉ	
LEADER (24%)	20 000 €
Etat (FSIL) (36%)	30 400 €
Autofinancement (40%)	33 600 €
<b>TOTAL</b>	<b>84 000 €</b>

<b>Coût total prévisionnel du projet</b>	84 000 €
<b>FEADER sollicité</b>	20 000 €

Présentation du projet
<p>Le projet du Fab Lab Bois est construit autour de l'utilisation et de la valorisation du matériau bois, associé à la fabrication numérique et à l'innovation. Il se positionne sur les thématiques de l'objet bois et de la construction bois (et plus particulièrement l'écoconstruction) et offre une transdisciplinarité entre le numérique, l'électronique, le bois et autres matériaux.</p> <p>Le projet du Fab Lab Bois se construit aussi autour d'un lieu ouvert à tous les publics, une transversalité des compétences et l'émergence d'une communauté d'utilisateurs et de partenaires. Il propose ainsi un accompagnement et des services à destination des entreprises, du grand public et des étudiants, il favorise le prototypage rapide et à moindre coût et développe la capacité d'innovation des acteurs du territoire. Il constituera notamment un outil indispensable pour les nouvelles entreprises qui n'ont pas encore le matériel nécessaire.</p> <p>Durant les deux premières années, le Fab Lab sera un projet pilote en conditions réelles, ce qui permettra d'observer l'évolution du projet. A terme, le Fab Lab sera intégré dans l'Hôtel de l'Innovation Bois qui verra le jour à Epinal.</p>

<b>Remarques</b>	
<p>Les membres du comité s'interrogent sur le coût de fonctionnement du Fab Lab pour la collectivité et sur le nombre de personnes nécessaires à l'animation de ce projet au vu des horaires d'ouverture au public. La gestion et l'animation du Fab Lab sont confiées à une entreprise en couveuse constituée pour le moment d'une seule personne ; à terme 2 ou 3 personnes seront nécessaires. L'entreprise chargée de l'animation et la gestion du Fab Lab va progressivement générer des revenus et ainsi contribuer financièrement aux frais de fonctionnement de la structure.</p> <p>Madame Sylvie D'ALGUERRE s'interroge sur le partenariat avec la Chambre des Métiers. Madame Stéphanie RAUSCENT répond qu'un travail avec la Chambre des Métiers sur les outils du Fab Lab est en cours. Les machines à commandes numériques seront disponibles via un partenariat avec la Chambre. Des partenariats futurs seront également possibles.</p> <p>Une question est posée sur la raison pour laquelle ce projet de Fab Lab ne se fait pas au sein du CRITT Bois. Monsieur Laurent BLERON répond que cela ne fait pas partie des activités du CRITT et que l'accueil du public aurait été problématique.</p>	
<b>Conflit d'intérêt</b>	
<p><i>Messieurs DUBOIS, EYMARD, FOURNIER, GERARD, VILLEMIN et Madame MARCOT, membres du PETR du Pays d'Epinal, ne prennent part ni au débat ni à la notation.</i></p>	
<b>Synthèse de la sélection</b>	
<p>Utilité pour le territoire Projet innovant</p>	
<b>VOTE</b>	Nombre de votants : 12
<b>NOTE</b>	<b>15,08/20</b>
<b>Avis</b>	<b>Montant FEADER attribué</b>
<input type="checkbox"/> Favorable <input checked="" type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	<p>Défini au moment de la validation, après instruction du dossier</p>

**NUMÉRO 3**  
- NOTATION -

**Projet :** Manifestation culturelle « Invitation aux voyages »  
**Porteur de projet :** Fédération départementale des Foyers Ruraux des Vosges  
**Fiche action concernée :** FA 10 - Promouvoir des projets économiques, touristiques et culturels innovants autour de la forêt, de l'arbre et du bois  
**Présentation :** Monsieur FORISSIER Frédéric, directeur

<b>DÉPENSES PRÉVISIONNELLES TTC</b>	
Achat services et matériaux	86 700 €
<i>Dont éligible Leader</i>	32 700 €
Services extérieurs	12 550 €
Communication, transports	21 580 €
<i>Dont éligible Leader</i>	6 850 €
Frais de personnels	46 485 €
<i>Dont éligible Leader</i>	9 100 €
Autres charges de gestion courante	3 000 €
<i>Dont éligible Leader</i>	500 €
<b>TOTAL</b>	<b>170 315 €</b>

<b>FINANCEMENTS SOLLICITES</b>	
LEADER Pays d'Epinal (15%)	26 541 €
DRAC Grand Est (6%)	10 000 €
Conseil régional Grand Est (6%)	10 000 €
Conseil départemental Vosges (17,5%)	30 000 €
CC Vosges Côté Sud-Ouest (12%)	20 000 €
CAF des Vosges (3,5%)	6 000 €
Leader Pays de l'Ouest Vosgien (12%)	20 000 €
Autofinancement association (28%)	47 774 €
<b>TOTAL</b>	<b>170 315 €</b>

<b>Coût total prévisionnel du projet</b>	<b>170 315 €</b>
<b>FEADER sollicité</b>	<b>26 541 €</b>

### **Présentation du projet**

La Fédération Départementale des Foyers Ruraux des Vosges est attentive au développement de nos territoires et plus particulièrement du milieu rural sur lequel elle agit. Elle est donc constamment à l'écoute des actions qui s'y déroulent.

La Fédération a décidé de s'associer à la « semaine fédérale internationale de cyclotourisme » le vendredi 10 août sur le village de Lerrain, point d'accueil d'un circuit. Elle profite de cette collaboration pour organiser le même week-end, un grand événement rassembleur culturel les 11 et 12 août 2018 sur le thème du voyage et permettre ainsi la mise en place d'un projet à l'échelle départementale. Plus de 200 bénévoles seront mobilisés afin d'accueillir entre 2000 et 3000 visiteurs.

A travers ce projet, l'association souhaite notamment promouvoir cette zone du Département ainsi que ses filières locales auprès des touristes et des habitants des Vosges. On retrouve cette ambition dans l'un de ses objectifs généraux : contribuer à la vitalité socio-économique des zones rurales par l'organisation d'un événement culturel de grande ampleur. L'ensemble des aspects de la manifestation est travaillé en ce sens (restauration, logistique et artistique).

4 chantiers (participatifs) de constructions de structures monumentales représentant des moyens de locomotion réels ou imaginaires sont mis en œuvre. Le bois, qui sera le matériau de base pour



toutes les constructions est acheté en scieries vosgiennes ou récupéré en forêt. Ces installations seront exposées à plusieurs endroits afin de participer de l'attractivité des villages. Elles seront ensuite centralisées à Lerrain pour la manifestation.

La FDFR des Vosges sollicite un soutien du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges, plus particulièrement sur l'accompagnement artistique nécessaire à la construction des installations monumentales en bois.

### Remarques

Monsieur Julien PETIT demande ce que deviendront les structures en bois après la manifestation. Monsieur Frédéric FORISSIER répond que le devenir sera divers : 3 structures resteront sur le territoire et une sera récupérée par l'artiste. Les structures seront disponibles pour les associations locales par exemple après la manifestation.

Monsieur Michel FOURNIER demande, au vu du plan de financement dans lequel sont sollicités les GALs du Pays d'Epinal et de l'Ouest des Vosges, pourquoi une coopération Leader n'a pas été entreprise pour ce projet. Monsieur Dorian AUDO répond qu'un dossier de coopération Leader était initialement envisagé pour ce projet mais que, après sollicitation de l'autorité de gestion FEADER, il s'est avéré que ce dossier ne pouvait être considéré comme une coopération Leader en raison de l'absence d'autres structures partenaires dans la mise en œuvre du projet.

Monsieur Yannick VILLEMEN questionne le financement du projet par le GAL de l'Ouest des Vosges. Monsieur Frédéric FORISSIER précise qu'aucune réponse n'a été apportée pour le moment à la demande de financement déposée auprès du GAL de l'Ouest des Vosges mais que le dossier sera évalué en septembre prochain. Monsieur Axel JOURDA souhaite des précisions sur la répartition des dépenses entre chaque GAL. Monsieur Frédéric FORISSIER répond que le GAL du Pays d'Epinal est sollicité uniquement sur le financement des dépenses liées au bois (communication, construction des structures, frais de personnels pour le temps passé sur les structures bois...); le GAL de l'Ouest des Vosges est sollicité sur les thématiques patrimoine et produits locaux.

Monsieur Yannick VILLEMEN fait remarquer que les critères de notation de l'axe 4 ne sont pas adaptés pour évaluer le projet ici présenté. Il s'interroge également sur la pertinence de financer ce type de projet qui n'utilise qu'un peu de bois et sur le risque, si ce dossier est retenu, de financer à l'avenir tout type de projet avec une faible utilisation de bois. Madame Sylvie D'ALGUERRE fait remarquer que valoriser le bois dans le contexte d'un projet culturel permet aussi d'ouvrir le bois et son utilisation à un autre public, notamment aux plus jeunes, ce qui est peu le cas pour les autres projets soutenus par le programme Leader du GAL.

### Conflit d'intérêt

RAS

### Synthèse de la sélection

**VOTE**                      Nombre de votants : 20

**NOTE**                      **12,15/20**

#### Avis

- Favorable
- Favorable sous réserve
- Reporté
- Défavorable

#### Montant FEADER attribué

Défini au moment de la validation, après instruction du dossier

**NUMÉRO 4**  
- NOTATION -

**Projet :** Etude de faisabilité - Projet de construction d'un internat

**Porteur de projet :** Maison Familiale Rurale de Hadol

**Fiche action concernée :** FA 9 - Développement du marché de la construction et de la rénovation en bois

**Présentation :** Monsieur LECUIROT Julien, directeur

<b>DÉPENSES PRÉVISIONNELLES HT</b>	
Etude de diagnostic et de faisabilité	10 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 000 €</b>

<b>FINANCEMENTS SOLLICITES</b>	
LEADER (72%)	7 200 €
Commune de Hadol (8%)	800 €
Autofinancement association (20%)	2 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 000 €</b>

<b>Coût total prévisionnel du projet</b>	10 000 €
<b>FEADER sollicité</b>	7 200 €

#### **Présentation du projet**

La Maison Familiale de Hadol a été créée en 1947 par les familles du territoire en vue de pouvoir offrir à leur enfant une formation de proximité et adaptée aux travaux du monde rural. Organisée en association, la MFR compte aujourd'hui 15 administrateurs et 14 salariés. 80% des élèves résident dans un rayon de 30 km et 85% d'entre eux sont internes.

Actuellement, environ 130 apprenants suivent leurs formations à la MFR, répartis en trois pôles bien distincts : Pôle orientation avec les classes de quatrième et troisième (47 élèves) ; Pôle Bac Pro Services à la personne et aux territoires (52 élèves) ; Pôle formation continue (25 stagiaires).

Le patrimoine bâti de la MFR est vieillissant et ne permet plus aujourd'hui, et d'autant plus dans les années à venir, d'offrir un accueil de qualité et surtout en adéquation avec les différentes normes de sécurité pour les apprenants. De plus, l'ouverture potentielle de formations supplémentaires va engendrer une hausse d'environ 20 % des effectifs.

L'internat est devenu vétuste (beaucoup de plancher bois, aire de couchage répartie sur trois niveaux) et il est indispensable pour la pérennité de l'association de réfléchir à un nouveau bâtiment d'hébergement. Dans la même logique de restructuration, il est nécessaire d'effectuer une étude globale sur l'ensemble du bâti de la MFR. Les autres bâtiments sont également très anciens et peu rénovés, très énergivores de même les accès aux personnes en situation de handicap sont complexes à mettre en œuvre. Une intégration optimum dans le paysage et la valorisation de ressources locales doivent être prioritaires dans la réalisation de cette étude.

Le projet consiste en une étude de diagnostic et de faisabilité sur l'ensemble des bâtiments, qui se décomposera en trois parties : Etude diagnostic, Etablissement d'un programme fonctionnel d'aménagements et Scénarios d'aménagements.

#### **Remarques**

Madame Véronique MARCOT demande si un devis a été fourni pour estimer le coût de l'étude. Monsieur Julien LECUIROT répond qu'un bureau d'étude a fourni un devis estimant l'étude à 10 000€ ; un devis auprès d'un autre prestataire a également été sollicité.

<b>Conflit d'intérêt</b>	
RAS	
<b>Synthèse de la sélection</b>	
Projet nécessaire car besoin de nouvelles infrastructures pour la MFR Etude prévoyant d'utiliser le bois cohérente avec le bâti existant sur Hadol	
<b>VOTE</b>	Nombre de votants : 20
<b>NOTE</b>	<b>16,65/20</b>
<b>Avis</b>	<b>Montant FEADER attribué</b>
<input type="checkbox"/> Favorable <input checked="" type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	Défini au moment de la validation, après instruction du dossier

-----

Madame Véronique MARCOT quitte le comité de programmation. Le nombre de votant est désormais de 19 ; la règle du double quorum demeure respectée.

-----

<b>NUMÉRO 5</b> - NOTATION -	<b>Projet :</b> Complexe intergénérationnel en hêtre <b>Porteur de projet :</b> Commune de Bouxières-aux-Bois <b>Fiche action concernée :</b> FA 9 - Développement du marché de la construction et de la rénovation en bois <b>Présentation :</b> Monsieur PERREIN Philippe, maire de Bouxières-aux-Bois
---------------------------------	---

<b>DÉPENSES PRÉVISIONNELLES HT</b>	
Maîtrise d'œuvre	60 000 €
Gros œuvre	37 302 €
VRD	20 000 €
Ossature bois, charpente, couverture	243 000 €
Menuiseries intérieures	48 600 €
Menuiseries extérieures	27 000 €
Platerie - isolation	19 460 €
Revêtement des sols	20 375 €
Peinture	8 000 €
Electricité	28 263 €
Plomberie	56 000 €
Production énergie	32 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>600 000 €</b>

<b>FINANCEMENTS SOLLICITES</b>	
LEADER	60 000 €
DETR	105 840 €
Conseil départemental des Vosges	72 500 €
Conseil régional Grand Est	100 000 €
Autofinancement commune	261 660 €
<b>TOTAL</b>	<b>600 000 €</b>

<b>Coût total prévisionnel du projet</b>	600 000 €
<b>FEADER sollicité</b>	60 000 €

<b>Présentation du projet</b>	
<p>La commune de Bouxières-aux-Bois souhaite s'inscrire dans une démarche de valorisation des ressources locales et de savoir-faire des entreprises de son territoire. Il souhaite pour cela maîtriser le circuit du bois de la forêt jusqu'au chantier en fournissant la matière comme l'autorise la Loi MOP. L'ensemble des transformations nécessaires pour passer de l'arbre au produit fini de construction étant confié à des entreprises spécialisées, travaillant dans les règles de l'art.</p> <p>Le projet prévoit de réaliser des logements adaptés aux personnes âgées encore indépendantes mais qui n'arrivent plus à gérer leur habitat actuel qui n'est plus adapté. Afin de mixer les générations il est prévu d'accoler à ces logements une cellule multi-activité, très fonctionnelle, pouvant accueillir des groupes scolaires et des activités de vente.</p> <p>Le bois de hêtre sera utilisé en aménagement intérieur, en structure, en parements intérieurs et extérieurs moyennant des traitements adaptés. Il sera recherché de la fluidité intérieure et de la durabilité des matériaux dans le temps. Le projet devra traiter les espaces extérieurs liés directement à la construction et à son insertion paysagère. Il appliquera un procédé technique innovant, développé par le LERMAB (Université de Lorraine), d'utilisation de bois croisé par picots.</p>	
<b>Remarques</b>	
<p>Monsieur Julien PETIT demande si une communication spécifique sur l'utilisation du bois est prévue. Monsieur Philippe PERREIN répond que des actions de communication seront lancées après le permis de construire, notamment en direction de Vosges Matin et Vosges Télé. Des portes ouvertes à la mairie sont également prévues pour s'informer sur le projet.</p> <p>Monsieur Axel JOURDA souhaite connaître la date de livraison du bâtiment. Monsieur Philippe PERREIN répond que la livraison est prévue pour juillet/août 2019.</p> <p>Monsieur Philippe PERREIN précise que l'isolation se fera par de la laine de bois et que la façade du bâtiment sera en bois thermotraité.</p>	
<b>Conflit d'intérêt</b>	
RAS	
<b>Synthèse de la sélection</b>	
Projet innovant et ambitieux Vitrine pour l'utilisation du procédé bois croisé	
<b>VOTE</b>	Nombre de votants : 19
<b>NOTE</b>	<b>17,90/20</b>

Avis	Montant FEADER attribué
<input type="checkbox"/> Favorable <input checked="" type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	Défini au moment de la validation, après instruction du dossier

### 3. Présentation et notation d'un nouveau projet soumis à décision d'attribution d'aide

<b>NUMÉRO 6</b> - NOTATION -	<p><b>Projet :</b> Création de boutiques de vente en bois local</p> <p><b>Porteur de projet :</b> Maison des Services Publics et de l'Emploi des Pays d'Épinal et de Remiremont</p> <p><b>Fiche action concernée :</b> FA 10 - Promouvoir des projets économiques, touristiques et culturels innovants autour de la forêt, de l'arbre et du bois</p> <p><b>Présentation :</b> Madame RAUSCENT Stéphanie, directrice</p>
---------------------------------	---

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES HT	
Construction 10 structures + achat bois	35 825,90 €
<b>TOTAL</b>	<b>35 825,90€</b>

FINANCEMENTS SOLLICITÉS	
LEADER (60%)	21 495,54 €
Autofinancement (40%)	14 330,36 €
<b>TOTAL</b>	<b>35 825,90 €</b>

<b>Coût total prévisionnel du projet</b>	35 825,90 €
<b>FEADER sollicité</b>	21 495,54 €

Présentation du projet
<p>La Maison des services publics et de l'emploi des Pays d'Épinal et de Remiremont a l'ambition de développer des prototypes de mobilier intérieur et extérieur. Sur le territoire du GAL du Pays d'Épinal, un besoin en structures de vente et de présentation de produits se fait sentir. Il a ainsi été décidé de créer des modules en bois local, innovants dans leur conception et dans leur architecture. Ces modules permettront la promotion de la filière bois local en plus d'être utilisés par les territoires ruraux lors du marché du terroir.</p> <p>Dans ce contexte, la Maison des services publics et de l'emploi des Pays d'Épinal et de Remiremont est sollicitée pour porter le projet de construction qui tend à mettre en relation une entreprise du secteur marchand de type design de mobilier urbain avec un chantier d'insertion de publics particulièrement éloignés de l'emploi.</p> <p>Ces constructions utiliseront du bois produit par des scieries locales afin de contribuer au tissu économique local de la filière forêt-bois.</p> <p>A travers le développement de partenariats locaux, la Maison des services publics et de l'emploi des Pays d'Épinal et de Remiremont souhaite contribuer à lever les freins de l'accès à l'emploi des publics en difficulté en proposant des mises en situation professionnelles aux publics suivis par nos structures partenaires.</p> <p>La Maison des services publics et de l'emploi des Pays d'Épinal et de Remiremont donne également aux publics concernés par la présente action, à travers ses partenariats, un accès à un suivi, à de</p>

<p>l'ingénierie et de la formation hautement qualifiée dans le prototypage, l'usinage et la construction de mobilier urbain notamment en matériau bois.</p> <p>A travers ses partenariats, le chantier d'insertion a pu bénéficier d'un accès à des outils et machines très pointues offrant d'excellents supports de formation pour le public cible.</p>					
<b>Remarques</b>					
<p>Madame Sylvie D'ALGUERRE fait remarquer que 10 structures sont à peines suffisantes dans le cadre d'une manifestation culturelle ; Monsieur Bernard SALQUEBRE appuie ce propos en souhaitant que d'autres structures soient construites. Madame Stéphanie RAUSCENT répond qu'à l'origine 20 boutiques étaient prévues et seulement 10 construites et qu'il serait envisageable de fabriquer les 10 restantes étant donné le faible coût des structures. Monsieur Yannick VILLEMEN s'interroge sur la pertinence de lancer la construction d'autres structures puisque celles qui existent aujourd'hui ne sont pas continuellement utilisées. Madame Stéphanie RAUSCENT précise qu'en effet, les boutiques sont actuellement utilisées environ une fois tous les deux mois.</p>					
<b>Conflit d'intérêt</b>					
<p><i>Messieurs DUBOIS, EYMARD, FOURNIER, GERARD, SALQUEBRE et VILLEMEN ne prennent part à la notation.</i></p>					
<b>Synthèse de la sélection</b>					
<table border="1"> <tr> <td><b>VOTE</b></td> <td>Nombre de votants : 12</td> </tr> <tr> <td><b>NOTE</b></td> <td><b>15,33/20</b></td> </tr> </table>		<b>VOTE</b>	Nombre de votants : 12	<b>NOTE</b>	<b>15,33/20</b>
<b>VOTE</b>	Nombre de votants : 12				
<b>NOTE</b>	<b>15,33/20</b>				
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Avis</th> <th>Montant FEADER attribué</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> <input checked="" type="checkbox"/> Favorable  <input type="checkbox"/> Favorable sous réserve  <input type="checkbox"/> Reporté  <input type="checkbox"/> Défavorable </td> <td style="text-align: center;"><b>21 495,54 €</b></td> </tr> </tbody> </table>		Avis	Montant FEADER attribué	<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	<b>21 495,54 €</b>
Avis	Montant FEADER attribué				
<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	<b>21 495,54 €</b>				

#### **4. Validation de 5 projets soumis à décision d'attribution d'aide du GAL et ayant déjà reçu un avis d'opportunité favorable**

<b>NUMÉRO 1</b> - VALIDATION -	<p><b>Réalisation :</b> Développement culturel et de loisir d'un espace rural</p> <p><b>Porteur :</b> Commune de Les Voivres</p> <p><b>Fiche action concernée :</b> FA 10 - Promouvoir des projets économiques, touristiques et culturels innovants autour de la forêt, de l'arbre et du bois</p>
-----------------------------------	---

Monsieur Philippe EYMARD annonce que le projet « Développement culturel et de loisir d'un espace rural » présenté par la Commune de Les Voivres a été instruit réglementairement. Il avait obtenu en avis d'opportunité une note de 16,3/20 lors du comité de programmation du 27 septembre 2017. Le montant de l'aide Leader calculé par le service instructeur est de **17 997,50 €** pour une **assiette éligible de 34 995,01 €**.

DÉPENSES TTC ÉLIGIBLES	
Achat bois chêne et sapin	29 995, 01€
Achat exposition photographique	5 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>34 995, 01 €</b>

FINANCEMENTS	
LEADER (51%)	17 997,50 €
Autofinancement (49%)	16 997,51 €
<b>TOTAL</b>	<b>34 995,01 €</b>

Les membres du comité de programmation approuvent, à l'unanimité, la note de 16,3 obtenue au comité de programmation du 27/09/2017 et attribuent donc une décision favorable à l'octroi de la subvention LEADER d'un montant de 17 997,50 €.

<b>NUMÉRO 2</b> - VALIDATION -	<p><b>Réalisation :</b> Rénovation et extension en bois de la mairie et de la salle communale  <b>Porteur :</b> Commune de Bouxières-aux-Bois  <b>Fiche action concernée :</b> FA 9 - Développement du marché de la construction et de la rénovation en bois</p>
-----------------------------------	--

Monsieur Philippe EYMARD annonce que le projet « Rénovation et extension en bois de la mairie et de la salle communale » présenté par la Commune de Bouxières-aux-Bois a été instruit réglementairement. Il avait obtenu en avis d'opportunité une note de 14,51/20 lors du comité de programmation du 16 décembre 2016. Le montant de l'aide Leader calculé par le service instructeur est de **17 673,11 €** pour une **assiette éligible de 37 602,26 €**.

*Note : Coût total du projet de 424 410,55 € HT. Seules les dépenses bois d'un montant de 37 602,26 € HT sont éligibles à LEADER et présentées ci-dessous.*

DÉPENSES HT ÉLIGIBLES	
Charpente, couverture, bardage	37 602,26 €
<b>TOTAL</b>	<b>37 602,26 €</b>

FINANCEMENTS	
LEADER (47%)	17 673,11 €
Conseil Départemental des Vosges (13%)	4 888,25 €
Autofinancement (40%)	15 040,90 €
<b>TOTAL</b>	<b>37 602,26 €</b>

Les membres du comité de programmation approuvent, à l'unanimité, la note de 14,51 obtenue au comité de programmation du 16/12/2016 et attribuent donc une décision favorable à l'octroi de la subvention LEADER d'un montant de 17 673,11 €.

**NUMÉRO 3**  
- VALIDATION -

**Réalisation :** Animation et communication de la marque Terres de Hêtre 2016-2017  
**Porteur :** Maison des Services Publics et de l'Emploi des Pays d'Epinal et de Remiremont  
**Fiche action concernée :** FA 8 - Renforcer l'animation en faveur des produits locaux, notamment autour de la construction de bois de pays (Terres de Hêtre)

Monsieur Philippe EYMARD annonce que le projet « Animation et communication de la marque Terres de Hêtre » pour les années 2016 et 2017 présenté par la Maison des Services Publics et de l'Emploi des Pays d'Epinal et de Remiremont a été instruit réglementairement. Il avait obtenu en avis d'opportunité une note de 16,37/20 lors du comité de programmation du 11 décembre 2017. Le montant de l'aide Leader calculé par le service instructeur est de **14 000 €** pour une **assiette éligible de 20 000 €**.

DEPENSES TTC ÉLIGIBLES	
Marketing concours architecture	3 906,12 €
Impression concours d'architecture	167,03 €
Participation Forum Bois Construction	520 €
Promotion action Terres de Hêtre	4 200 €
Communication Terres de Hêtre	480 €
Promotion Terres de Hêtre Film	11 580 €
<b>TOTAL éligible</b>	<b>20 853, 15 €</b>
<b>TOTAL éligible après application du plafond</b>	<b>20 000 €</b>

FINANCEMENTS	
LEADER (70%)	14 000 €
Autofinancement (30%)	6 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 000 €</b>

Les membres du comité de programmation approuvent, à l'unanimité, la note de 16,37 obtenue au comité de programmation du 11/12/2017 et attribuent donc une décision favorable à l'octroi de la subvention LEADER d'un montant de 14 000 €.

-----

**NUMÉRO 4**  
- VALIDATION -

**Réalisation :** Réalisation de mobilier extérieur en bois dans le cadre de la Fête des Images à Epinal  
**Porteur :** Commune d'Epinal  
**Fiche action concernée :** FA 10 - Promouvoir des projets économiques, touristiques et culturels innovants autour de la forêt, de l'arbre et du bois

Monsieur Philippe EYMARD annonce que le projet « Réalisation de mobilier extérieur en bois dans le cadre de la Fête des Images à Epinal » présenté par la Commune d'Epinal a été instruit réglementairement. Il avait obtenu en avis d'opportunité une note de 15,2/20 lors du comité de programmation du 27 septembre 2017. Le montant de l'aide Leader calculé par le service instructeur est de **43 200 €** pour une **assiette éligible de 80 000 €**.



*Note : Coût total du projet de 219 183,72 € TTC. Montant des dépenses éligibles à LEADER : 81 233,27 € TTC.*

DÉPENSES TTC ÉLIGIBLES	
Construction du mobilier bois	34 736 €
Frais de communication	9 868,80 €
Frais d'organisation	878,57 €
Dépenses de personnel	35 749,90 €
<b>TOTAL éligible</b>	<b>81 233,27 €</b>
<b>TOTAL éligible après application du plafond</b>	<b>80 000 €</b>

FINANCEMENTS	
LEADER (54%)	43 200 €
Autofinancement (46%)	36 800 €
<b>TOTAL</b>	<b>80 000 €</b>

Les membres du comité de programmation approuvent, à l'unanimité, la note de 15,2 obtenue au comité de programmation du 27/09/2017 et attribuent donc une décision favorable à l'octroi de la subvention LEADER d'un montant de 43 200 €.

<b>NUMÉRO 5</b> - VALIDATION -	<p><b>Réalisation :</b> Construction et exploitation d'une boutique en bois promouvant les produits locaux</p> <p><b>Porteur :</b> SEM Les Insolites du Patrimoine</p> <p><b>Fiche action concernée :</b> FA 10 - Promouvoir des projets économiques, touristiques et culturels innovants autour de la forêt, de l'arbre et du bois</p>
-----------------------------------	---

Monsieur Philippe EYMARD annonce que le projet « Construction et exploitation d'une boutique en bois promouvant les produits locaux » présenté par la SEM Les Insolites du Patrimoine a été instruit réglementairement. Il avait obtenu en avis d'opportunité une note de 15,33/20 lors du comité de programmation du 16 décembre 2016. Le montant de l'aide Leader calculé par le service instructeur est de **4 125 €** pour une **assiette éligible de 6 875 €**.

DÉPENSES TTC ÉLIGIBLES	
Fabrication des boutiques	6 875 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 875 €</b>

FINANCEMENTS	
LEADER (60%)	4 125 €
Autofinancement (40%)	2 750 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 875 €</b>

Les membres du comité de programmation approuvent, à l'unanimité, la note de 15,33 obtenue au comité de programmation du 16/12/2016 et attribuent donc une décision favorable à l'octroi de la subvention LEADER d'un montant de 4 125 €.

## 5. Validation du dossier d'animation 2017 du GAL du Pays d'Epinal

<b>NUMÉRO 6</b> - VALIDATION -	<b>Réalisation :</b> Animation et gestion du GAL 2017 <b>Porteur :</b> PETR du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges <b>Fiche action concernée :</b> FA 1 - Animation et fonctionnement du GAL
-----------------------------------	---

Monsieur Philippe EYMARD annonce que le dossier d'animation et de gestion du GAL pour l'année 2017 présenté par le PETR du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges a été instruit réglementairement par l'autorité de gestion FEADER (Région Grand Est). Le montant de l'aide Leader calculé par le service instructeur est de **41 100 €** pour une **assiette éligible de 64 118,42 €**.

DÉPENSES TTC ÉLIGIBLES	
Communication	600 €
Equipement - mobilier	500,08 €
Frais de mission	622,68 €
Frais de personnel	62 395,66
<b>TOTAL</b>	<b>64 118,42 €</b>

FINANCEMENTS	
LEADER (64%)	41 100 €
Conseil Départemental des Vosges (14%)	8 900 €
Autofinancement (22%)	14 118,41 €
<b>TOTAL</b>	<b>64 118,42 €</b>

Les membres du comité de programmation approuvent, à l'unanimité, l'exposé et le plan de financement du dossier de l'animation du GAL 2017 et valident donc l'octroi de la subvention LEADER d'un montant de 41 100 €.

## 6. Communication des notes obtenues

Suite à la présentation des projets, Monsieur Philippe EYMARD restitue les notes obtenues par les projets évalués ce jour :

	PROJET	NOTE
1	Extension-restructuration du bâtiment de la mairie de Sanchev	15,33 / 20
2	Investissement machines du Fab Lab	15,08 / 20
3	Manifestation culturelle « Invitation aux voyages »	12,15 / 20
4	Etude de faisabilité - Projet de construction d'un internat	16,65 / 20
5	Complexe intergénérationnel en hêtre	17,90 / 20
6	Création de boutiques de vente en bois local	15,33 / 20

## - CONCLUSION -

5 nouveaux projets présentés sur 5 obtiennent un avis favorable d'opportunité et pourront donc bénéficier d'un soutien de l'Union européenne une fois l'instruction réglementaire du dossier de demande de subvention réalisée.

Le projet « Création de boutiques de vente en bois local » ayant été régulièrement instruit, ce projet bénéficiera du soutien de l'Union Européenne.

## **7. Questions diverses**

Aucune question n'est posée par les membres du comité de programmation.

---

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Philippe EYMARD remercie les membres de leur présence, souhaite qu'ils soient aussi nombreux à l'avenir et clôture ce Comité de programmation du Groupe d'Action Locale du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges.

La séance est levée à 18h15.

Le Président du GAL,

**Philippe EYMARD**

